



En raison de sa grande vulnérabilité aux impacts du changement climatique, le Maroc doit, en priorité, minimiser les risques d'impacts et miser sur l'adaptation par rapport aux actions d'atténuation.

En matière d'adaptation, sur la période 2005-2010, le Royaume a consacré 64 % des dépenses climatiques du pays aux efforts d'adaptation, ce qui équivaut à 9 % des dépenses globales d'investissement.

La part considérable du budget national d'investissement dédié à l'adaptation démontre l'ampleur des enjeux pour le pays. Cet effort est nécessairement appelé à augmenter dans les années et décennies à venir. En effet, pour la période 2020-2030, le Maroc estime que le coût de mise en œuvre des programmes d'adaptation dans les secteurs les plus vulnérables au changement climatique, les secteurs de l'eau, de la forêt et de l'agriculture, s'élèvera au minimum à 35 milliards de dollars américains.

En matière d'atténuation, les objectifs de réduction des émissions de GES du Maroc seront réalisés grâce à des mesures prises dans tous les secteurs de l'économie, touchant notamment les domaines de l'énergie, l'agriculture, du transport, de l'eau, des déchets, des forêts, de l'industrie, de l'habitat et des infrastructures. L'engagement du Maroc est de réduire ses émissions de GES en 2030 de 42 % par rapport aux émissions projetées à l'horizon 2030 selon un scénario « cours normal des affaires ».

Cet engagement ne sera atteint que si le Maroc accède à de nouvelles sources de financement et à un appui additionnel par rapport à celui mobilisé au cours des dernières années. Cet objectif correspond à une réduction cumulée de 523,5 Mt éq-CO₂ sur la période 2020-2030. L'effort que le Maroc devra consentir pour atteindre cette ambition nécessite un investissement global de l'ordre de 50 milliards de dollars américains, dont 24 milliards sont conditionnés par un appui international grâce aux nouveaux mécanismes de la finance climat, dont le Fonds Vert pour le Climat (FVC).

La ressource en eau étant le principal facteur limitant pour un développement économique et social durable du Maroc, le Royaume a développé de nouvelles stratégies qui ont pour objectifs l'amélioration de la gestion intégrée et concertée des ressources en eau, le développement des ressources en eau non conventionnelles, la préservation de la ressource, la protection contre la pollution, la formation, la recherche scientifique et la sensibilisation autour de ces thématiques ;



وكالة التنمية الفلاحية
AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
AGENCY FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT

Espace les Patios, Angle Av. Annakhil et Mehdi
Benbarka Bâtiments 2 et 3, Hay Riad-Rabat

05.37.57.38.26

www.ada.gov.ma



وكالة التنمية الفلاحية
AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
AGENCY FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT

LES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT DE LA FINANCE CLIMAT AU MAROC



Agence pour le
Développement Agricole
accréditée par
le Fonds Vert pour le Climat



GREEN
CLIMATE
FUND

▶ LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AU MAROC



Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à la 22^{ème} Conférence des Parties (COP22) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)

« Les quinze dernières années ont vu se répandre un discours centré sur les questions de l'environnement et croître le nombre des associations engagées dans sa défense. Plus important encore, elles ont été marquées par une prise de conscience accrue quant à la nécessité de protéger l'environnement.

Le Royaume du Maroc n'a épargné aucun effort pour relever ses contributions, dans le cadre de la dynamique mondiale visant à réduire le réchauffement climatique et à en atténuer les effets. »

Située à la pointe nord-ouest de l'Afrique, le Maroc est depuis toujours un carrefour de civilisations. Son développement humain et économique a engendré une utilisation accrue de ses ressources naturelles. Conscient de cela, le Maroc s'est engagé dans une démarche forte et ambitieuse de lutte contre le réchauffement climatique, en traçant ses propres objectifs tout en se conformant aux engagements pris collectivement à l'échelle internationale.

Malgré sa faible responsabilité dans le phénomène du changement climatique, le Maroc a été l'un des premiers pays à élaborer sa Contribution Déterminée au niveau National avec la conviction que les ambitions mondiales pour s'attaquer au problème du changement climatique appellent à un engagement conséquent de toutes les parties tant en matière d'atténuation, d'adaptation que de moyens de mise en œuvre, d'approches de coopération et de transparence.

Dans sa lutte contre le changement climatique, le Maroc adopte une approche territoriale et sectorielle, en adaptant ses efforts aux spécificités de chaque zone.

Les objectifs finaux du Maroc face au changement du climat, qui trouvent également un écho auprès de la communauté internationale, se traduisent concrètement par :

- ◆ La protection des populations
- ◆ La protection du patrimoine naturel, de la biodiversité, des forêts et des ressources halieutiques
- ◆ La protection des systèmes productifs sensibles au changement climatique, comme l'agriculture et le tourisme ainsi que des infrastructures fortement à risque
- ◆ La protection du patrimoine immatériel du Royaume

Le Royaume du Maroc, Pays engagé et conscient, mets en œuvre ses engagements à travers des projets et programmes concrets. Ces efforts font appel à des financements de diverses sources. La finance climat, dont le principal mécanisme financier est le Fonds Vert Climat, est une source majeure permettant d'atteindre les objectifs tracés.



► LA FINANCE CLIMAT ET LE SECTEUR AGRICOLE

Créé en 2010 à Cancun au Mexique lors de la COP16 et opérationnel depuis 2015, le Fonds Vert pour le Climat est considéré comme le principal mécanisme financier multilatéral destiné à soutenir les mesures en faveur du climat dans les pays en développement.

Le principal objectif du FVC est de « favoriser un changement de paradigme vers des trajectoires de développement bas-carbone et résilient ». Les appuis du FVC visent à limiter ou réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement et à aider les communautés vulnérables à s'adapter aux impacts des changements climatiques.

Il existe deux modalités d'accès au financement du FVC: l'accès direct et l'accès international. Ainsi, le FVC permet aux pays bénéficiaires un accès direct aux financements via des organismes accrédités nationaux ou régionaux, incluant ministères, ONGs, banques nationales de développement ou toute autre organisation nationale ou régionale qui répond aux normes imposées par le FVC.

Egalement, les pays bénéficiaires peuvent accéder aux financements du FVC via des organismes internationaux accrédités (banques multilatérales et régionales de développement et organisations internationales).

Le FVC s'est engagé à consacrer 50% de son financement à l'adaptation, dont la moitié est destinée aux pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les États africains et 50% pour l'atténuation.

Dans le secteur agricole, les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques adoptés dans le cadre du Plan Maroc Vert sont confortées depuis 2009 par un accompagnement et un appui technique et financier de plusieurs bailleurs de fonds dans le cadre du PMV. Je cite :

- Le concours de plusieurs bailleurs de fonds, essentiellement le Fonds pour l'Environnement Mondial à travers l'octroi d'un don total de près de 25 millions dollars US.
- L'accréditation de l'Agence pour le Développement Agricole depuis 2012 auprès du Fonds d'Adaptation lui permettant un accès direct aux ressources financière de ce fonds. Le 1er don décroché par l'ADA est de 10 millions dollars US.
- L'ADA a obtenu en mars 2016 son accréditation auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC). Cette accréditation vient consacrer les résultats concrets des mesures prises dans le cadre du Plan Maroc Vert en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Le 1er don décroché par l'ADA est de 39,3 millions dollars US.

L'accréditation auprès du FVC est une opportunité de mobilisation de fonds requis pour la réalisation des objectifs nationaux en matière de résilience au changement climatique.

Cette accréditation est également une opportunité de renforcement de la coopération Sud Sud en matière d'appui pour le développement de l'ingénierie des projets verts facilitant l'accès aux financements des pays de l'Afrique concernés.

▶ ADA, PIONNIERE DANS LE FINANCEMENT CLIMATIQUE



En 2016, l'ADA est devenue la première entité nationale marocaine accréditée par le Fond Vert pour le Climat (FVC) pour un accès direct au financement pour des projet allant jusqu'à 50 millions de dollars US par projet.

L'ADA est appelée à gérer les ressources financières confiées par le FVC et à suivre la mise en œuvre des projets financés par ce Fonds.

En tant qu'entité nationale accréditée, l'agence a pour mission globale d'appuyer les structures marocaines qui souhaitent obtenir des fonds.

L'Agence a pour missions spécifiques de :

1. Accompagner les entités porteuses des projets durant le processus de soumission et durant l'élaboration des documents des notes conceptuelles (« Concept Note » - CN) et propositions de financement (« Funding Proposal » - FP).
2. Présenter et appuyer le dossier de soumission lors du conseil d'administration du FVC.
3. Accompagner les structures ayant obtenu un financement (les entités d'exécution) lors de la mise en œuvre.
4. Suivre la mise en œuvre des projets approuvés par le FVC conformément aux termes de l'accord d'accréditation et des accords de dons.

L'ADA est une Agence agissant dans le secteur agricole. Cependant, dans le cadre de son accréditation, elle peut

accompagner des entités d'autres secteurs dans le processus de demande de financement auprès du FVC.

Les projets à soumettre à l'ADA doivent également s'inscrire :

- ♦ dans le cadre des priorités nationales dans les secteurs ciblant l'atténuation ou l'adaptation ou les deux à la fois (INDC, NAMAs, SNDD...).
- ♦ être conforme à la politique de sauvegarde environnementale et sociale de l'ADA. Il faut noter que les Normes environnementales et sociales (NES) de l'ADA s'alignent avec celles du FVC.

Coopération Sud-sud

Dans le cadre de la coopération sud-sud, l'ADA met à la disposition des pays africains concernés son expertise en termes de formation sur l'ingénierie des projets verts alignés aux critères d'éligibilités du FVC et du Fonds d'Adaptation, leurs politiques de sauvegarde environnementale et sociale, et leurs exigences pour formulation de projets.



Projet **DARED**

Projet de la Promotion
de l'arganier dans les
Zones Vulnérables

Approbation par le FVC

14 Octobre 2016

Objectif

Renforcer la résilience des communautés
rurales et de aux effets du changement
climatique (10.000 Ha d'arganier)

Entité de Mise en Œuvre

ADA

Entité d'Exécution

ANDZOA

Nombre de bénéficiaires

26.000
dont 6.500 femmes

Coût

49,3 Millions
USD
(dont 39,3 Millions USD don FVC)

Zones ciblées

**Souss Massa, Marrakech Safi
et Guelmim Oued Noun**

Durée du projet

6 ANS
(2017-2022)



Projet **PACC-ZO**

**Projet d'Adaptation aux
Changements Climatiques
en Zones Oasiennes**

Approbation
par le FA **09 Avril
2015**

Objectif

**Renforcer la résilience de la population oasienne
aux effets du changement climatique**

Nombre de bénéficiaires

40.000

Zones
ciblées

**Draa
Tafilalet**

Coût

10 Millions
USD
(don FA)

Durée du
projet

5 ANS
(2015- 2020)

Entité de
mise en
œuvre

ADA

Entité
d'exécution

ANDZOA